



## Mettre des liens vers des sites ne nous appartenant pas ?

Par **DevilYann**, le **22/01/2010** à **10:12**

Bonjour,

Je suis webmaster freelance.

Ma question est simple : a t'on le droit de mettre sur son site professionnel des références de sites réalisés dans un CDI précédent ?

J'avais mis sur cette page <http://www.mycreativeweb.fr/portfolio.html> 8 liens vers des sites que j'avais programmé lorsque j'étais en CDI avec la mention suivante précédant les liens (j'ai enlevé le nom de la boîte pour le message dans ce forum) :

[citation]

Dans le cadre de mon activité de webmaster à X (terminée fin octobre 2009), j'ai été amené à travailler sur divers sites vitrines ou marchands, avec un module d'administration dans la plupart des cas, permettant de gérer tout ou partie du contenu du site. **Je ne possède pas la propriété intellectuelle des sites ci-dessous**. Voici des exemples de mes travaux dans chaque catégorie.[/citation]

Mon patron est tombé dessus et m'a ordonné d'enlever ces références sous peine de poursuites judiciaires. Je l'ai fait en attendant.

Est il dans son droit ?

Merci de vos réponses